

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE, DES
LANGUES NATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE

DIRECTION DE L'ALPHABÉTISATION ET DES LANGUES NATIONALES

Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes
(CONFINTEA VI, BRÉSIL 2009)

TENDANCES RECENTES ET SITUATION ACTUELLE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES
ADULTES (EDFOA)

RAPPORT NATIONAL DU SÉNÉGAL

Dakar, juin 08

TABLEAU DES SIGLES

ACD	Acteur Chercheur en Développement
ACDI	Agence canadienne de Développement internationale
ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AGR	Activités génératrices de Revenus
Alphadev	Alphabétisation pour le développement
ANAF	Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes
AQUADEV	Alphabétisation de qualité pour le développement
ASDEC	Association pour le développement communautaire
BAD	Bureau d'Appui au Développement
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BM	Banque Mondiale
BREDA	Bureau régional de Dakar
CA	Cellule d'Animation
CAF	Classe d'Alphabétisation fonctionnelle
CAL	Centre d'Animation et de Lecture
CAL	Centre d'Animation et de Lecture
CCS	Cellule de Coordination et de Suivi
CD	Concertation départementale
CDCEA	Comité départemental de concertation pour l'éradication de l'analphabétisme
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CGE	Comité de Gestion d'Etablissement ou d'Ecole
CHIPA	Conseil d'Harmonisation des Interventions dans les Programmes d'Alphabétisation
CLEF	Conseils Locaux d'Education et de la Formation
CMDCALNF	Cabinet du Ministre délégué chargé de l'Alphabétisation, des Langues nationales et de la Francophonie
CMDCEBLN	Cabinet du Ministère délégué chargé de l'Education de Base et des Langues nationales
CN	Consultation nationale
CNCAT	Comité National de Concertation et d'Appui Technique
CNCEA	Comité national de Concertation pour l'Eradication de l'Analphabétisme
CNCS	Comité national de Coordination et de Suivi
CNEA	Comité National d'Elimination de l'Analphabétisme
CNOAS	Coordination nationale des Opérateurs en Alphabétisation du Sénégal
CNRE	Centre national de Ressources éducationnelles
CONFINTEA	Conférence internationale sur l'Education des Adultes
CONGAD	Confédération des organisations non gouvernementales d'appui au développement
CONSEF	Conseil supérieur pour l'éducation et la formation
COSA	Cadre d'Orientation Stratégique de l'Alphabétisation
CPSS	Cellule de Planification et de Suivi Stratégiques
CRCEA	Comité régional de concertation pour l'éradication de l'analphabétisme
CREPA	Centre de ressources éducationnelles Polyvalents pour Adultes
DADS	Division d'appui au Développement du Secteur
DAEB	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement
DALN	Direction de l'alphabétisation et des langues nationales
DNUA	Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation
DPEV	Division de la Planification et de l'Evaluation
DPLN	Direction de la Promotion des Langues Nationales
DPRE	Direction de la planification et de la recherche en éducation
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la pauvreté

ECB	Ecoles Communautaires de Base
ECRAF	Equipe Centrale de Recherche Action et de Formation
EdFoA	Education For all
EFI	Ecole de Formation d'Instituteurs
EGEF	Etats généraux de l'Education et de la Promotion
ENDA- T. M	Environnement et Développement du Tiers- Monde
ENF	Education Non formelle
ENR	Ecole Nationale Régionale
EQJA	Education qualifiante des jeunes et des adultes
EQPT	Education de qualité pour tous
GPF	Groupement de Promotion féminine
GTZ	Agence de Coopération Allemande
IA	Inspection d'Académie
IDE	Inspection départementale de l'Education
IDEN	Inspection départementale de l'Education nationale
LIFE	Literacy initiative for empovement
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MCFPPALN	Ministère Chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
MCPHCLNF	Ministère de la Culture, du Patrimoine historique classé, des Langues nationales et de la Francophonie
MEN	Ministère de l'Education nationale
OFAD	Organisation de formation et d'appui au développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société civile
PAFPNA	Projet d'Appui à la Formation professionnelle des Néo-alphabètes
PAIS	Programme d'Alphabétisation intensive du Sénégal
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPA	Programme d'appui au plan d'action
PAPF	Programme d'Appui Priorité Femme
PDDE	Programme départemental de développement de l'Education
PDEF	Programme décennal de l'Education et de la Formation
PIEA	Programme intégré pour l'éducation des adultes
PIP	Programme Intégré de Podor
PIP	Projet intégré de Podor
PLN	Promotion des langues nationales
PRDE	Programme régional de développement de l'Education
SIM-ENF	Système d'information et de management de l'éducation non formelle
TIC	Technologie de l'information et de la Communication
UIL	Institut de l'Unesco pour l'Education tout au long de la vie
USE	Union pour la solidarité et l'entente

SOMMAIRE

TABLEAU DES SIGLES	2
SOMMAIRE METHODOLOGIE	4
METHODOLOGIE	6
A - APERÇU GENERAL DE LA SITUATION DANS LE PAYS :	7
B-ETAT DES LIEUX SUR L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES ...	8
I - POLITIQUES, LEGISLATION ET FINANCEMENT	8
1.1. Cadres législatifs, politiques et administratifs de l'EdFoA	8
1.1.1. Les politiques et les lois relatives à l'EdFoA adoptées depuis 1997	8
1.1.3 Gestion de l'EdFoA au niveau gouvernemental	13
1.1.4. Prise en compte dans les politiques et leurs stratégies d'application d'autres objectifs tels que : l'égalité entre les sexes, la cohésion sociale, la citoyenneté active, la défense de la diversité culturelle et linguistique	17
1.1.5 Les principaux obstacles au développement de l'EdFoA et les objectifs fixés en vue de les surmonter	19
1.2. Financement de l'EdFoA	20
1.2.1. Investissements publics dans l'EdFoA	20
1.2.2. Investissements des donateurs bilatéraux/multilatéraux	22
1.2.3. Soutien du secteur privé/des entreprises à l'EdFoA	24
1.2.4. Soutien de la société civile à l'EdFoA (par ex. Congrégations religieuses, syndicats, ONG)	24
1.2.5. Contributions des apprenants/individus à l'EdFoA	24
1.2.6. Incitations financières directes ou indirectes destinées à appuyer l'EdFoA	24
1.2.7. Repères (objectifs) relatifs au financement de l'EdFoA	25
II- QUALITE DES SERVICES D'EDUCATION ET DE FORMATION DES ADULTES : OFFRE, PARTICIPATION ET ACQUIS	26
2-1. Offre d'EdFoA et cadres institutionnels	26
2.1.1. Institutions chargées de la gestion et de la coordination	26
2.1.2. Les programmes d'EdFoA (voir tableau suivant)	26
2.1.3. Les passerelles entre les approches formelles et non formelles	30
2.1.4. La certification de l'EdFoA	30
2.2 Participation à l'EdFoA	30
2.2.1. Données statistiques	30
2.2.3 Etudes sur la motivation des apprenants	31
2.2.4. Mesures prises pour mobiliser les apprenants et accroître la participation	31
2.2.5. Groupes cibles pour la fourniture d'EdFoA	31
2.2.6. Critères de participation actuelle aux programmes	32
III. SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES ET APPRECIATION DES RESULTATS	33
IV- STATUT ET FORMATION DES PERSONNELS (FACILITATEUR - VOLONTAIRE) : (niveaux de formation et de qualification, moyens actuellement disponibles en matière de formation continue ou en cours d'emploi)	33
4.1. Niveaux de formation et de qualification	33
4.1.1. Les facilitateurs ou animateurs	33
4.1.2. Les volontaires des ECB	34
4.2. La proportion d'enseignants	34
4.3. Conditions de travail et de rémunération des personnels d'EdFoA	34
V- RECHERCHE, INNOVATIONS ET BONNES PRATIQUES	35
5.1. Etat de la recherche	35
5.1.1. Etude sur l'évaluation des besoins	35

5.1.2. Capitalisation des expériences	35
VI- INNOVATIONS ET EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	41
6.1 Expérience de l'USE avec le programme PIB : Le processus universitaire des acteurs en développement du PIP	41
6.2. Expérience de Enda Ecopole	42
6.3. Le curriculum de l'Education non formelle	42
VII- ALPHABETISATION DES ADULTES	43
7.1. Définition de l'alphabétisation et changements opérés	43
7.2 Nouvelles politiques adoptées et mises en œuvre	44
7.2.1. Le Cadre d'orientation stratégique de l'Alphabétisation	44
7.2.2. L'Académie des langues	44
7.3 Exemples de pratiques efficaces et de programmes d'alphabétisation innovants.....	45
7.3.1. Le programme « Reflect et Alphabétisation Familiale » initié par Alphadev	45
7.3.2. Le programme d'alphabétisation des structures villageoises de base de l'ONG AQUADEV	46
7.3.3. Le Projet d'appui à la Formation professionnelle des néo-alphabétisés (PAFPNA).....	46
7.3.4. Le volet « Education qualifiante des femmes et des filles en agroalimentaires» du programme EQJA.....	47
7.3.5. Le programme dénommé alf@net (alphabétisation et formation aux nouvelles technologies) de ANAFA	47
7.4 Le genre dans les programmes d'alphabétisation	47
7.5 L'environnement lettre dans les programmes d'alphabétisation.....	48
VIII- ATTENTES A L'EGARD DE CONFINTEA VI ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'EDFOA.....	49
8.1 Les résultats attendus de CONFINTEA VI.....	49
8.2 Principaux défis de l'éducation des adultes	50
8.3 Les perspectives de développement des politiques et des pratiques en éducation et en formation des adultes	51

METHODOLOGIE

Ce présent rapport est élaboré selon une approche participative. Les organisations non gouvernementales, les réseaux d'organisations et d'associations, acteurs dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et les structures étatiques d'encadrement technique des programmes représentées par la Direction de l'Alphabétisation ont participé activement à son élaboration.

La démarche méthodologique utilisée à cet effet comporte les étapes ci-après :

Chaque structure a réuni l'ensemble de ces membres pour s'approprier le guide de l'UNESCO et apporter des réponses dans les domaines dans lesquels elle s'investit.

Une rencontre nationale organisée par la suite par le Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales a permis de procéder à la mise en commun des contributions et de mettre en place un comité restreint chargée d'élaborer un premier draft du rapport. Ce draft est par la suite soumis aux différents participants pour validation.

Ce présent document a intégré les remarques des différents acteurs ayant participé à son élaboration.

A - APERÇU GENERAL DE LA SITUATION DANS LE PAYS :

Le Sénégal dispose d'une population globale de 12.853.259 d'habitants en 2008, les adultes (15 ans et plus) en représentent 58,1 %, soit, en valeur absolue, 7.467.743 personnes. La part des femmes est de 51 % du global.

Pour une espérance de vie, à la naissance, de l'ordre de 57,08 ans, et un accroissement démographique de l'ordre de 2,5 %, est enregistré un taux de natalité de 36,52 pour 1000, et de mortalité de 10,72 pour 1000.

L'essentiel de la population vit en milieu rural, mais le phénomène migratoire vers les villes se densifie de plus en plus, comme dans la plupart des pays en voie de développement, ce qui a entraîné aujourd'hui une certaine tendance urbaine de la population qui représente 41,6 %.

S'agissant des adultes (15 ans et plus), le taux d'analphabétisme global est estimé à 59 %, soit 3.175.128 analphabètes adultes, il est plus prononcé chez les femmes, avec un taux de 68 % contre 59 % chez les hommes.

Au Sénégal, le Sous secteur du non formel prend en charge l'éducation de base des adultes analphabètes (CAF) et des jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces (ECB et Daara) ainsi que la promotion des langues nationales.

Des acquis importants ont été obtenus depuis la structuration du sous secteur mais aujourd'hui, suite aux premiers résultats des études faites sur l'EDFOA, force est de reconnaître que les programmes livrés jusque là n'ont pas répondu efficacement et adéquatement aux attentes fondamentales des populations bénéficiaires.

C'est donc dans le souci d'offrir des programmes d'éducation efficaces en phase avec les exigences d'une alphabétisation de développement que de nouvelles approches, un nouveau dispositif et de nouvelles stratégies d'intervention sont mis en place. Ces stratégies font de l'EDFOA une réponse concrète, la satisfaction d'un besoin conscient ou exprimé, d'une demande plurielle et diversifiée et cela, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Ces ruptures fondamentales et nécessaires s'inscrivent dans la dynamique d'une alphabétisation tout au long de la vie, concrète et efficace, et qui à terme, doit assurer l'autonomisation des populations.

S'inscrivant toujours dans le cadre de la décentralisation, et pour une meilleure responsabilisation de la société civile et du secteur privé, la stratégie du « faire faire » sera consolidée et améliorée, avec des opérateurs sécurisés mais aussi comptables devant les communautés, les collectivités et devant l'Etat.

B-ETAT DES LIEUX SUR L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES

I - POLITIQUES, LEGISLATION ET FINANCEMENT

1.1. Cadres législatifs, politiques et administratifs de l'EdFoA

1.1.1. Les politiques et les lois relatives à l'EdFoA adoptées depuis 1997

Au plan international, la politique éducative du Sénégal s'est inspirée, d'une part, des conclusions et recommandations des conférences internationales (Jomtien 1990, Dakar 2000) et, d'autre part, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (DNUA), du programme LIFE de l'UNESCO.

Au plan national, les conclusions des États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) tenus en janvier 1981, la loi d'orientation de l'Éducation n° 91-22 du 16 février 1991 définissant le profil du nouveau type d'homme à promouvoir à travers l'éducation, les conclusions du colloque de Kolda de 1993, le colloque de Saint-Louis de 1995, la Lettre de Politique sectorielle, la Constitution du Sénégal de 2001 notamment en ses articles 1, 8, 21 et 22, le Dixième Plan de Développement économique et social (2002-2007), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) constituent les base d'opérationnalisation du PDEF 2000-2011, du Document de Politique générale 2003-2012 et du Cadre d'Orientation stratégique de l'Alphabétisation (COSA).

▪ La constitution du Sénégal de 2001

Plusieurs dispositions de la Constitution traitent de l'éducation en terme de droit, de charge, d'organisation et de promotion des langues. Elle garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs tels que le droit à l'éducation, le droit de savoir lire et écrire.

Elle stipule que toutes les institutions nationales, publiques ou privées ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales.

▪ La loi d'orientation 91-22

Selon cette loi, l'Education nationale tend à :

- Préparer les conditions d'un développement intégral, assumé par la nation tout entière ;
- Promouvoir les valeurs dans lesquelles la nation se reconnaît ;
- Élever le niveau culturel de la population.

Elle permet aux femmes et aux hommes qu'elle forme d'acquérir les connaissances nécessaires à leur insertion harmonieuse dans la communauté et à leur participation active à la vie de la nation. L'éducation nationale laïque est démocratique et permanente et elle vise l'éradication complète et définitive de l'analphabétisme, ainsi que le perfectionnement professionnel et la promotion sociale de tous les citoyens.

▪ **Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2)**

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans le dixième Plan de Développement Economique et Social du pays adopté pour la période 2002 - 2007.

Les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires: (i) doubler le revenu par tête d'habitant d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;(ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015.

L'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et manifestations, a permis de retenir une stratégie axée sur *quatre leviers fondamentaux* que sont : (i) la création de richesse, (ii) le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) un dispositif de mise en oeuvre et de suivi évaluation décentralisé et participatif.

▪ **La lettre de politique générale**

La lettre de politique générale du secteur proclame que les activités développées par le PDEF permettront de satisfaire les exigences de la scolarisation universelle conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire et de la lutte contre la pauvreté. De ce fait, l'enseignement élémentaire est la première priorité en matière d'éducation. L'amélioration de la qualité et le processus de décentralisation et de déconcentration constitueront les dominantes majeures des stratégies de développement du secteur. Le Gouvernement place en seconde priorité la formation professionnelle et technique dont la finalité est de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée, en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie.

- **Le programme décennal pour le développement de l'éducation et de la formation (PDEF)**

- **Le bien fondé du PDEF**

Le PDEF est conçu dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Il est à la fois un cadre politique et budgétaire pour accompagner les réformes nécessaires du système éducatif, mais aussi un cadre de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers.

- **Les objectifs du PDEF**

A travers ses trois composantes (accès, qualité et gestion), le PDEF vise:

- L'élargissement de l'accès pour atteindre la scolarisation universelle par la mise en place d'un programme cohérent de construction de salles de classe et de recrutement de maîtres. Il faudra aussi veiller à une formation de qualité des enseignants et à une politique d'édition de manuels répondant aux préoccupations des élèves et des maîtres;
- L'amélioration de la gestion du secteur en tenant compte du processus de la décentralisation et d'une meilleure prise en charge des besoins et spécificités à la base;
- La démocratisation de l'éducation préscolaire par une extension du réseau d'écoles maternelles au profit des populations déshéritées notamment celles des zones semi-urbaines et rurales;
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ainsi que les capacités de gestion des établissements;
- La rentabilisation optimale des structures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle par le recours au développement de l'apprentissage, à l'introduction de filières porteuses et à l'expérimentation de nouvelles formes de concertation et de partenariat avec les entreprises;
- L'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail par le renforcement de la recherche scientifique et technique;
- La réduction du taux d'analphabétisme à travers une démarche accordant une large place à des modules alternatifs d'éducation non formelle et à la promotion des langues nationales;
- L'extension de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer la gestion et renforcer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux.

▪ **Le document de politique générale 2003-2012**

Le Document de politique générale 2003 – 2012 spécifie clairement dans ses orientations générales que « l'Éducation de Base doit être renforcée et qu'on doit mettre un accent particulier sur la nécessité de forger une nouvelle personnalité sénégalaise, fière de son identité et de sa culture. Dans cette perspective, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif devient une nécessité impérieuse. Elle permettrait la promotion des langues nationales comme langues de culture utilisables dans l'enseignement scientifique et technique à la mesure de nos ambitions de développement, de contenus éducatifs et des notions de justice sociale et de progrès. »

Cette vision de l'alphabétisation reprise dans le PDEF prend en compte les options du 9^e Plan 1997/2001 pour l'amélioration continue de la productivité des acteurs économiques et de la compétitivité de l'économie nationale, le développement durable et la bonne gouvernance, en mettant en valeur les ressources humaines par l'éducation et la formation.

Dans cette optique, l'éducation des adultes, l'Alphabétisation et la Promotion des langues doivent être au cœur du dispositif de lutte face aux exigences de développement, de démocratie et de modernisation qui nous interpellent pour contribuer à l'émergence de citoyens enracinés et ouverts qui sont de véritables agents de développement, participatifs et responsables.

Les options du 9^e plan en faveur du développement humain durable par l'éducation et la formation s'approfondissent dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP Avril 2002), qui recommande de « poursuivre les objectifs et de continuer, à un rythme soutenu, la réduction de l'analphabétisme avec l'approche du faire-faire en mettant l'accent sur un environnement lettré durable ». Cette conception de l'alphabétisation lui confère une acception large et dynamique qui désenclave le concept pour une Alphabétisation pour tous et une éducation permanente des adultes intégrées dans une vision globale du développement, surtout local, qui demande en plus des partenariats, des approches diversifiées et multisectorielles pour répondre aux besoins et aspirations des bénéficiaires à la base.

Il s'agira d'une intégration au système d'éducation en vigueur, en développant une synergie de complémentarité avec le formel général, la formation professionnelle et la post-alphabétisation le tout dans un environnement lettré pertinent en langues nationales.

▪ **L'initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)**

LIFE est un cadre décennal (2006-2015) coordonné par l'UNESCO en novembre 2005 pour une action concertée afin d'appuyer la DNUA en accélérant les progrès vers la réalisation des

objectifs de Dakar mais aussi les OMD dans 35 pays présentant 50% de taux d'analphabétisme ou 50 millions d'analphabètes.

Dans cette première phase, LIFE vise à :

- 1) renforcer l'engagement national et international en faveur de l'alphabétisation ;
- 2) soutenir l'articulation des politiques pour une alphabétisation durable ;
- 3) renforcer les capacités nationales ;
- 4) contribuer aux initiatives et aux pratiques novatrices des pays en fournissant

▪ **Le cadre d'orientation stratégique de l'alphabétisation (COSA)**

Dans le souci d'offrir des programmes d'éducation efficaces en phase avec les exigences d'une alphabétisation de développement, le Cabinet du Ministère Délégué chargé de l'Alphabétisation, des Langues nationales et de la Francophonie (CMDCALNF) a convoqué, en Avril 2007, les Assises de SALY en vue de définir de nouvelles approches, un nouveau dispositif et de nouvelles stratégies d'intervention. Ces ruptures fondamentales et nécessaires s'inscrivent dans la dynamique d'une alphabétisation tout au long de la vie, concrète et efficace, et qui à terme, doit assurer l'autonomisation des populations. Toutes les ambitions fortes et réalisables contenues dans ces documents stratégiques n'ont pas encore une véritable caution politique au plus haut niveau de l'Etat.

1.1.2. Objectifs prioritaires en EdFoA dans votre pays

Au Sénégal, les objectifs prioritaires en EdFoA sont clairement consignés dans le document de politique générale 2003-2012 et dans le COSA. Ils visent essentiellement à :

- Eradiquer de façon rapide l'analphabétisme tout en améliorant la qualité et la pertinence de l'offre de services d'alphabétisation;
- Contribuer à la scolarisation universelle par la promotion de modèles alternatifs stabilisés (ECB, Ecoles coraniques, etc.) Pour la prise en charge des enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces;
- Promouvoir les langues nationales dans la vie officielle et publique, à l'école et dans la formation professionnelle;
- Renforcer le pilotage des programmes et actions du sous –secteur de l'éducation non formelle au plan intra/inter sectoriel ;
- Renforcer le financement public des programmes et actions du sous-secteur de l'éducation non formelle ;
- Renforcer la communication et la mobilisation sociale.

1.1.3 Gestion de l'EdFoA au niveau gouvernemental

▪ Evolution de l'ancrage du non formel au plan politico- institutionnel

Le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle trouve difficilement un ancrage durable dans le dispositif institutionnel.

De **1995** à nos jours, le sous secteur a eu plusieurs statuts. De ministre délégué chargé de l'Education de Base et des Langues nationales (CMDCEBLN) auprès du MEN, il est passé en 2000 à un département ministériel ayant en charge l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'alphabétisation.

En 2004, le sous secteur est porté par un ministre délégué chargé de l'Alphabétisation, des Langues nationales et de la Francophonie.

En 2007, il est érigé en Ministère de plein exercice, le Ministère des Langues nationales et de la Francophonie.

La même année, précisément au dernier trimestre de 2007, le sous secteur atterrit au Ministère de la Culture, du patrimoine historique classé, des Langues nationales et de la Francophonie à travers la Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

Au niveau déconcentré, il semble occuper pour certains observateurs une position marginale. Cela se justifie par sa faible prise en charge par les autorités académiques aux niveaux régional et départemental. Sa gestion est confiée à une personne intervenant en qualité de responsable régional ou départemental, comme s'il ne relevait pas, au même titre que les autres sous-secteurs, de l'autorité académique.

Toutefois, les perspectives de mise en place d'une division dans les structures déconcentrées indiquées dans le Cadre d'Orientation restent encore au niveau des intentions.

En définitive, il faut reconnaître que le sous secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle souffre énormément de l'instabilité institutionnelle ; il trouve difficilement un ancrage car il fait toujours les frais des remaniements et des réaménagements du Gouvernement.

Cela rend très difficile la concrétisation des initiatives et la recherche de cohérence et de coordination dans le système éducatif.

En effet, beaucoup de ministères mènent des activités d'alphabétisation en rapport avec leurs domaines d'intervention sans impliquer le ministère de tutelle.

Il s'agit principalement :

- du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres, des Télécommunications et des TICS ;

- du Ministère de l'Economie Maritime, des Transports maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture ;
- du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales ;
- du Ministère de l'Education, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- du Ministère de l'Agriculture ;
- du Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat féminin et de la micro finance;
- du Ministère de l'Artisanat et des Transports aériens;
- du Ministère de l'Elevage;
- du Ministère de la Santé et de la Prévention;
- du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes.

▪ **Les modalités de décentralisation de l'EdFoA**

L'EdFoA est une Compétence transférée aux collectivités locales depuis 1996 avec l'adoption de la Loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert des compétences aux Régions, aux Communes et aux Communautés rurales.

Aujourd'hui, la décentralisation de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales est en cours dans le pays. Elle offre désormais l'opportunité d'intégrer l'EdFoA dans les plans locaux de développement et d'en assurer une gestion et un pilotage de proximité basés sur des partenariats diversifiés avec la Société civile et le Secteur privé.

Dans l'application de la Loi, l'on constate, cependant, que le transfert des compétences n'est pas suivi d'un transfert réel des ressources. En conséquence, la décentralisation des programmes d'éducation non formelle est encore peu effective.

Dans le cadre de la stratégie du faire-faire, il existe un certain nombre d'activités qui sont décentralisées, telles l'analyse des requêtes de subvention, les formations des personnels des opérateurs, la mise en œuvre des programmes, le suivi et la supervision.

Toutefois, certaines activités d'EdFoA sont encore pilotées et gérées au niveau central. Il s'agit de la définition des politiques, de la conception et de l'élaboration de la plupart des projets et/ou programmes, de la détermination des indicateurs d'ENF, de l'évaluation des compétences terminales des apprenants, de la conception, l'élaboration et l'édition des manuels et de la gestion des données statistiques.

Bien d'autres secteurs mettent en œuvre des programmes d'alphabétisation fonctionnelle (cf : chapitre précédent). On constate cependant que les départements ministériels concernés n'associent pas toujours le Ministère en charge de l'Alphabétisation dans tout le processus de mise en œuvre de leurs projets et/ou programmes.

Il résulte de cela un déficit de concertation et d'échange entre les différents sous – secteurs. En atteste le manque criard d'harmonisation et de synergie dans les interventions et stratégies d'application, malgré l'existence des organes de gestion ci-dessous.

▪ **Les organes de gestion du PDEF :**

Le PDEF est géré selon trois types de coordination:

- La Coordination politique placée sous la responsabilité du Ministère de l'Education,
- La Coordination technique assurée par le DPRE du Ministère de l'Education,
- La Coordination financière gérée par le DAGE du Ministère de l'Education.

Le pilotage et la coordination générale du PDEF sont assurés par des organes mis en place aux niveaux central et décentralisé. On note :

Au niveau central

- Le Conseil National Supérieur de l'Education et de la Formation (CONSEF) : Le CONSEF, présidé par le Premier Ministre, est chargé de l'orientation politique, de la validation des orientations et des arbitrages nécessaires dans la mise en œuvre du PDEF ;
- Le Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS) : Le CNCS assure, sous l'autorité du CONSEF dont il est le bras technique, l'impulsion, la coordination et le suivi du PDEF. Le Ministre de l'Education en assure la présidence et la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE), le secrétariat exécutif.

Au niveau décentralisé

- Le Comité régional de Coordination et de Suivi (CRCS) et les Comités Départementaux de Coordination et de Suivi (CDCS) qui sont des instances locales de coordination. Présidés par les élus locaux, ils regroupent les IA, IDEN, les représentants des services déconcentrés des Ministères représentés dans le CNCS, les partenaires sociaux, les ONG et la société civile.
- Le CRCS élabore et assure la mise en œuvre des PRDE, procède aux arbitrages et à la mise en cohérence des PDDE.
- Les Conseils Locaux d'Education et de formation (CLEF) : Ce sont des cadres de concertation, d'orientation et de pilotage. Ils sont composés des élus locaux, des

autorités scolaires des parents d'élèves et des membres de la société civile, et présidés par le Maire ou Président du Conseil rural.

- Le Comité de Gestion d'établissement ou d'école (CGE) qui est institué dans chaque école et chaque établissement scolaire ou de formation et qui réunit les enseignants de l'école, les parents d'élèves, les élèves, les partenaires chargés d'élaborer, de réaliser et d'évaluer les projets d'école ou d'établissement.

- Les organes de concertation pour l'éradication de l'analphabétisme

Le Comité National de Concertation et d'Eradication de l'Analphabétisme (CNCEA)

Créé par Arrêté N°000931 du 31 Janvier 2006, le Comité National de Concertation pour l'Eradication de l'Analphabétisme (CNCEA), organe technique du CONSEF, est placé sous l'autorité du ministre en charge de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

Le Comité National de Concertation pour l'Eradication de l'Analphabétisme (CNCEA) est un cadre de concertation et de coopération entre les différents intervenants du sous-secteur de l'alphabétisation, d'études, de coordination et de suivi de leurs plans / programmes et d'appui technique à leurs actions et réalisations.

Dans le cadre des orientations définies par le CONSEF et en rapport avec les collectivités locales, le CNCEA a pour missions de :

- Favoriser la synergie des plans, programmes et actions d'alphabétisation, de post-alphabétisation et d'éducation de base ;
- Systématiser des échanges d'idées, de méthodes, de contenus et d'outils entre les différents départements ministériels concernés, les collectivités locales, les sociétés de développement, les ONGs, les projets, les syndicats et les associations.... ;
- Centraliser, d'analyser et de diffuser tous les éléments de résultats en matière d'étude, de suivi et d'évaluation des plans, programmes et actions ;
- Constituer un observatoire pour le suivi et l'évaluation de l'alphabétisation, de l'éducation de base et de la promotion des langues nationales, ainsi que de leur impact par rapport aux indicateurs de performances ;
- Apporter un appui technique aux différents acteurs en fonction des besoins exprimés dans le cadre de l'exécution des plans locaux d'élimination de l'analphabétisme.

Les instances du CNCEA sont : la Consultation (CN) qui est l'instance délibérative du CNCEA et la Cellule d'animation (CA) qui est l'organe d'exécution du CNCEA..

Il compte dans les régions, départements, communes et communautés rurales des démembrements (CRCEA, CDCEA, CLCEA) disposant chacun d'une Cellule d'Animation et d'un Secrétariat.

- **Le Conseil d'Harmonisation des Interventions dans les programmes d'Alphabétisation (CHIPA) et les comités de pilotage**

Un Conseil d'Harmonisation des Interventions dans les Programmes d'Alphabétisation et des Comités de Pilotage sont mis en place par la DAEB pour faciliter la communication et le partage des informations et renforcer les échanges entre les projets en vue d'apporter les remédiations et les orientations nécessaires.

- **La Coordination Nationale des Opérateurs en Alphabétisation du Sénégal (CNOAS)**

Dans le cadre du renforcement des capacités organisationnelles des opérateurs, la Coordination Nationale des Opérateurs en Alphabétisation du Sénégal est créée en 1995 en vue d'appuyer le Ministère de l'Alphabétisation dans sa stratégie d'exécution des politiques sectorielles définies en matière de lutte contre l'analphabétisme.

- **Le Centre National de Ressources Educationnelles (CNRE)**

La mise en œuvre de la stratégie du faire-faire exige des dispositions nouvelles pour les différents acteurs du secteur. La nécessité de renforcer leurs capacités se justifie d'autant plus que les études menées avaient révélé la faiblesse générale du niveau des acteurs, tant au niveau du pilotage qu'au niveau de la conduite des actions terrain. Le CNRE constitue une importante innovation pour le sous secteur. Sa fonctionnalité permettrait de disposer d'un espace véritable de concertation, d'échanges, d'informations, de formation et d'appui technique à tous les acteurs de l'éducation des adultes.

1.1.4. Prise en compte dans les politiques et leurs stratégies d'application d'autres objectifs tels que : l'égalité entre les sexes, la cohésion sociale, la citoyenneté active, la défense de la diversité culturelle et linguistique

- **Sur l'égalité entre les sexes**

Au Sénégal, les textes qui régissent l'EdFoA sont nombreux. Aussi prennent-ils diversement en compte le principe d'égalité entre les sexes dans les politiques et stratégies.

Les manuels de procédures des différents programmes d'alphabétisation intègrent l'égalité et l'équité : pour les effectifs à enrôler, au moins 65% des effectifs doivent être de femmes.

Il se définit comme la « réalité du droit à l'éducation qui appelle une démonstration effective du système, suppose que l'Etat garantisse une éducation de qualité pour tous. Les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent une discrimination positive dans

l'allocation des ressources, une attention particulière aux questions liées au genre ou aux handicaps de toute nature, ainsi qu'une diversification des curricula en fonction des besoins et des possibilités des individus ».

A ces dispositions principielles qui figurent dans les différents manuels de procédures du sous-secteur, il faut ajouter la création au niveau du Cabinet du Ministre d'une « **Cellule GENRE** » chargée de veiller en permanence sur la correction des disparités de genre dans le sous - secteur.

- **Sur la cohésion sociale**

Selon la loi d'orientation 91-22, « l'éducation nationale tend à promouvoir les valeurs dans lesquelles la nation se reconnaît : elle est une éducation pour la liberté, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, développant le sens moral et civique de ceux qu'elle forme ; elle vise à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et des règles de la vie sociale et œuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel ».

- **Sur la citoyenneté active**

Les orientations générales du document de politique générale considèrent que l'Éducation de Base au Sénégal doit « permettre à chaque individu de développer ses propres potentialités, sa créativité et son esprit critique pour son épanouissement et son bonheur personnels. Elle doit aider chaque individu à se comporter en citoyen imbu des valeurs de démocratie, de paix, de justice sociale, de progrès, mais aussi à devenir un producteur utile ».

Par ailleurs, l'article 2 de la loi d'orientation 91 – 22 stipule également que l'« éducation nationale contribue à faire acquérir la capacité de transformer le milieu et la société et aide chacun à épanouir ses potentialités en assurant une formation qui lie l'école à la vie, la théorie à la pratique, l'enseignement à la production, conçue comme activité éducative devant contribuer au développement des facultés intellectuelles et de l'habileté manuelle des enseignés, tout en les préparant à une insertion harmonieuse dans la vie professionnelle ».

a- Sur la défense de la diversité culturelle et linguistique

Il s'agit de promouvoir la société globale, aussi bien au plan social et culturel qu'au plan économique et matériel en s'appuyant davantage sur l'utilisation des langues nationales, en mettant en pratique des procédures d'apprentissage directement inspirées du milieu de vie des citoyens et en réalisant des travaux productifs appropriés dans le sens d'un progrès social largement partagé.

b- Sur les plans et stratégies nationaux du développement ou les « cadres stratégiques de réduction de la pauvreté »

Les programmes d'EdFoA s'inscrivent dans le cadre stratégique de réduction de la pauvreté défini par le pays en ce qu'elles visent à éliminer toute forme d'exclusion et d'instaurer l'égalité entre les sexes

- La création de richesses, en particulier l'appui au développement de l'agriculture et la promotion de l'emploi rural non agricole
- La formation et la promotion des services de base
- L'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les jeunes
- L'approche participative pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie

1.1.5 Les principaux obstacles au développement de l'EdFoA et les objectifs fixés en vue de les surmonter

Au Sénégal, les principaux obstacles au développement de l'EdFoA se présentent comme suit :

- La faiblesse du budget de l'Etat alloué au financement du sous-secteur de l'éducation non formelle (à peine 1% des 40% du budget global de l'Etat destiné à l'éducation) ;
- La formation des acteurs et surtout des formateurs reste encore superficielle dans les domaines de la gestion, de la formation professionnelle, des langues et des méthodologies d'apprentissage. Ce qui déteint fortement sur la qualité des apprentissages et des services.
- L'instabilité de l'ancrage institutionnel ;
- La faiblesse du dispositif de suivi évaluation ;
- Le manque d'harmonisation des interventions ;
- L'absence de valorisation des acquis et d'équivalence avec le système de certification existant ;
- La marginalisation de l'éducation des adultes dans le système éducatif sénégalais ;
- La faiblesse des ressources humaines et institutionnelles (absence de département de l'éducation des adultes néo alphabètes dans l'enseignement supérieur, absence de certification diplômante, d'équivalence des niveaux, de perspectives de carrière professionnelle).
- Le manque de visibilité lié, entre autres facteurs, à un déficit de communication et à l'absence de système d'information et de gestion statistique de sorte que les différents

acteurs et partenaires n'ont pas une connaissance claire des objectifs, des stratégies et des réalisations du sous - secteur.

- L'absence d'infrastructures adéquates.

C'est dans le souci d'offrir des programmes d'éducation efficaces et en phase avec les exigences d'une alphabétisation de développement que le Cabinet du Ministre en charge l'Alphabétisation et les Langues nationales avait convoqué en Avril 2007, les Assises de SALY en vue de définir de nouvelles approches, un nouveau dispositif et de nouvelles stratégies d'intervention contenus dans ce qui est convenu d'appeler le Cadre d'Orientation Stratégique de l'Alphabétisation (COSA).

Ces ruptures fondamentales et nécessaires s'inscrivent dans la dynamique d'une alphabétisation tout au long de la vie, concrète et efficace, et qui à terme, doit assurer l'autonomisation des populations.

Pour y arriver, le COSA s'est approprié et a nettement réaffirmé les objectifs prioritaires du Document de Politique générale 2003-2012 (chapitre 1.1.2)°

1.2. Financement de l'EdFoA

Beaucoup d'acteurs interviennent dans le financement de l'alphabétisation.

1.2.1. Investissements publics dans l'EdFoA

La part du financement de l'éducation des adultes dans les dépenses publiques de l'éducation est relativement faible. Dans le cadre du simul – pdef, au total, le financement de l'alphabétisation, dans la période 2003 – 2013, devait osciller de 1% à 0,70 %, ce qui représente une tendance régressive.

Le secteur de l'élémentaire est largement prioritaire, avec un taux de 49 %, suivi de l'enseignement supérieur (18,90 %).

Dans la réalité, aujourd'hui, la part de l'alphabétisation des adultes dans les dépenses publiques de l'éducation tourne autour de 1%, ce qui est largement insuffisant au regard du fort taux d'analphabétisme (environ 38 %), et des engagements pris dans le cadre de la décennie de l'alphabétisation (2003 – 2012), et du cadre d'Action de Dakar 2000.

Au regard du simul – PDEF, les collectivités locales devraient attribuer à l'alphabétisation un taux de 6,45 % dans le cadre des dépenses relatives à l'éducation. Cela semble indiquer que l'alphabétisation des adultes devra davantage être prise en charge par les collectivités locales que par l'Etat central.

Dans la réalité, on constate que le secteur de l'alphabétisation ne fait pas toujours l'objet d'un traitement prioritaire, au niveau des collectivités locales. L'expérience du Programme

d'Alphabétisation Intensive du Sénégal (PAIS) dont le financement est intégralement géré par les collectivités locales (Conseil régional), dans leur Fonds de Dotation, a révélé par endroit des difficultés relatives à la mise à disposition de ressources, dans la mise en œuvre des activités d'alphabétisation. Les raisons évoquées sont souvent relatives à l'absence d'une mention devant spécifier clairement la part de l'alphabétisation dans le budget de l'éducation affecté aux collectivités locales . A cet effet, le manque d'intérêt de certains gestionnaires des collectivités pour l'alphabétisation est également enregistré comme facteur limitant.

Les diverses activités d'information et de partage organisées à l'intention des élus locaux par les autorités, en charge de l'alphabétisation, ont permis aujourd'hui de revaloriser l'alphabétisation au niveau des collectivités. Dans le cadre du programme PDEF – EQPT 2 financé par la Banque Mondiale (Crédit IDA), les collectivités locales assurent un suivi régulier de toutes les opérations d'alphabétisation dans leurs zones.

a- Part des sous-secteurs dans le financement des collectivités locales

Part désirée de chaque sous-secteur

- Préscolaire	6,00%
- Alphabétisation	6,45%
- ECB	5,00%
- Elémentaire	50,00%
- Moyen	10,00%
- Secondaire général	5,00%
- Secondaire technique	2,05%
- Secondaire professionnel	7,50%
- Supérieur	8,00%

b- Effort notable en 2008, dans le cadre du budget consolidé d'investissement (BCI) et le budget de fonctionnement (BF).

Des efforts forts importants ont été enregistrés, en 2008, dans le cadre du financement de l'Alphabétisation des adultes par l'Etat du Sénégal. A cet effet, dans le cadre du Budget global (BCI et BF), une allocation budgétaire de **4 200 000 000 F CFA** a été attribuée au secteur de l'alphabétisation. Cela a constitué un pic important, car depuis plus de dix ans le financement public de ce sous secteur n'a jamais excédé **300.000.000 F CFA**.

Une part importante de ce budget (2008) est consacrée à l'élargissement de l'accès (enrôlement) qui représente près de 37,62 %.

Cet apport significatif du financement public en 2008 est lié en partie à l'organisation au Sénégal de la rencontre des ministres africains chargés de l'alphabétisation sur le financement du sous – secteur. A cette occasion, le Président du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE, a déploré le faible quota du budget public de l'éducation attribué à l'alphabétisation, et a exigé ainsi des réajustements.

Par ailleurs, les actions de plaidoyer de la société civile et de la communauté éducative du non formel ont également contribué à ce résultat.

c- Financement de l'Alphabétisation (BCI) et Budget de fonctionnement (BF) pour l'année 2008

MASSES	MONTANT	%
ENROLEMENT	1 580 000 000	37,62
SUBVENTION	1 149 700 000	27,37
FONCTIONNEMENT	517 554 000	12,32
CONSTRUCTION	294 000 000	7,00
RECHERCHE ET MATERIEL DIDACTIQUE	242 795 000	5,78
EQUIPEMENT ET MATERIELS	168 951 000	4,02
FORMATION	163 000 000	3,88
AUTRES DEPENSES PERSONNELS	49 000 000	1,17
FRAIS DE SUIVI	35 000 000	0,83
TOTAL GLOBAL	4 200 000 000	100,00

1.2.2. Investissements des donateurs bilatéraux/multilatéraux

Au Sénégal, le budget annuel de l'alphabétisation des adultes tourne en moyenne autour de 3 milliards. Cette allocation annuelle est bien en deçà de ce qu'il faudrait pour alphabétiser 183.000 personnes (selon le simul du PDEF), car, cela nécessite un capital annuel de 5,490 milliards par an, en raison 30.000 F CFA le coût – apprenant.

Une part importante du budget est affectée à l'élargissement de l'accès, pour un montant de 1.942.701.125 F CFA, représentant un taux de 64,22 % du global, ce qui est en adéquation avec les priorités nationales en matière d'élimination de l'analphabétisme.

L'axe de la qualité (22,42 % du budget global) reste aussi une priorité, ce qui est conforme à la 2^{ème} phase du PDEF qui est celle de la qualité.

Programme d'opérations budget annuel (POBA) 2007 :
Distribution selon les composantes

COMPOSANTES	MONTANT	%
ACCES	1 942 701 125	64,22
GESTION	404 310 000	13,36
QUALITE	678 280 000	22,42
Total	3 025 291 125	100,00

Une part importante du budget de l'alphabétisation des adultes, près de 93 %, provient du financement extérieur, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Cet apport externe contribue certes au développement du sous secteur, mais cela pose aussi le problème de la sécurisation de son financement et de l'exécution, en toute garantie, des activités éducatives. A cet effet, depuis 3 ans, le retard du financement de la Banque Mondiale (Crédit IDA), pour des problèmes de procédures, a fait enregistré au sous secteur un déficit de l'ordre de 150.000 apprenants.

Il importe dès lors de renforcer la part des dépenses publiques pour l'alphabétisation pour en assurer une exécution plus garantie des activités afférentes, et de prouver aux partenaires que ce sous secteur demeure une priorité forte. Cela pourrait ainsi être un déclic pour une plus grande mobilisation en faveur du sous secteur.

Par ailleurs, il est capital de trouver des solutions novatrices face aux lourdeurs relatives aux procédures de décaissement. En effet, la mise en œuvre de certains programmes d'alphabétisation est parfois retardée parce que les mécanismes de décaissements de fonds sont lents et inadaptés, ce qui entraîne des retards ou des perturbations dans l'exécution des activités.

POBA 2007 : Distribution selon le bailleur

BAILLEUR	MONTANT	%
ACDI	493 283 625	16,31
AFD / APPBUD	235 814 500	7,79
Etat (BCI)	204 913 000	6,77
Banque Mondiale (IDA)	1 694 600 000	56,01
UNESCO / BREDA	396 680 000	13,11
Total	3 025 291 125	100,00

1.2.3. Soutien du secteur privé/des entreprises à l'EdFoA **Faible financement du secteur privé**

Il a été noté une contribution très faible du secteur privé dans le financement de l'alphabétisation des adultes, malgré la présence d'analphabètes à ce niveau.

Les différents documents d'orientation (Document de Politique Générale 2003, COSA, etc.) préconisent l'implication du privé dans le financement du sous secteur.

Cela reste encore un défi majeur à relever, par la proposition aux partenaires du privé de politiques, de programmes et de modèles qui soient bien adaptés à leurs besoins en formation.

1.2.4. Soutien de la société civile à l'EdFoA (par ex. Congrégations religieuses, syndicats, ONG).

Les ONG et autres organisations, dénommées «autres programmes» évoluant en dehors du financement de l'Etat, enrôlent en moyenne annuellement un nombre de 30.000 apprenants, correspondant à un budget de 450.000.000 F CFA. Cette contribution est assez significative, car elle permet en moyenne la prise en charge de 40 % des effectifs enrôlés.

Par ailleurs, les opérateurs en alphabétisation, développant des programmes d'alphabétisation sur financement de l'Etat, apportent une participation de l'ordre de 10 % du sous – projet qu'ils développent.

1.2.5. Contributions des apprenants/individus à l'EdFoA

La contribution des communautés (apprenants) dans le financement de l'alphabétisation est globalement estimée à 5 % du coût global des sous – projets. Elle peut être en espèce, en nature et en service. Elle constitue aussi l'acte d'engagement de la communauté, auprès de l'Etat, des Collectivités locales et de l'opérateur en alphabétisation.

1.2.6. Incitations financières directes ou indirectes destinées à appuyer l'EdFoA.

Il a été noté quelques mesures incitatives pour encourager et promouvoir l'alphabétisation des adultes et adolescents. Il s'agit entre autres initiatives :

- « Alphabétisation contre nourriture», avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) qui intervient surtout dans les régions Sud du Pays;
- Expérience de l'ACDI, avec l'opérateur ASDEC, dans le cadre des écoles communautaires de base (ECB). En plus des activités d'apprentissage, il est mis en place une maternité, une boutique villageoise et un centre d'enseignement technique féminin, pour accompagner le processus global de formation.
- Expérience de l'ACDI, dans le cadre du PAFNA, avec la dotation de boîtes à outils (régions : ST louis , Louga).

- Coopération Luxembourgeoise, avec l'opérateur « OFAD – NAFOORE », à Kolda (région Sud du Sénégal), dans les ECB, avec dons de bourses aux apprenants. Il a été enregistré un nombre important d'apprenants qui ont réussi au concours d'entrée en 6^{ème} du moyen secondaire.
- Bourses de stage et participation à des séminaires de formation, avec le concours de la Banque Mondiale (Crédit IDA) de ACDI, de L'UNESCO, de UNICEF, BAD, à l'intention des professionnels de l'Alphabétisation, en vue du renforcement de leurs capacités.

1.2.7. Repères (objectifs) relatifs au financement de l'EdFoA

Pour les éléments de repère, il importe de souligner les aspects suivants:

- La part de l'alphabétisation dans les dépenses publiques de l'éducation est passée de 0,3% à 1%, à l'heure actuelle. Une avancée a été enregistrée à ce niveau, même s'il faut encore maintenir la tendance à la hausse, compte tenu de ce qui reste à faire en matière d'éradication rapide de l'analphabétisme (38 %),
- Les stratégies de mobilisation de ressources internes avec l'ensemble des segments de la population, notamment avec le privé et le secteur informel (collecte de fonds par l'organisation de gala, de lutte, de la nuit de l'alphabétisation, franc symbolique sur salaire, carburant, consommation d'électricité, d'eau, etc.), sont nécessaires,
- Dans un contexte de décentralisation, où l'alphabétisation est l'un des domaines de compétences transférés, les Collectivités Locales doivent affecter des ressources considérables au sous secteur, dans le cadre des inscriptions budgétaires et de recherche de financement par la coopération décentralisée.
- La mise en place de politiques efficaces de financement et de facilitation des décaissements, aux fins de raccourcir la durée de levée des fonds et de l'exécution des activités d'alphabétisation. Pour ce faire, il importe de renforcer la qualité des outils de financement, de développer des stratégies de plaidoyer et de lobbying, et de mettre en place des mécanismes de gestion technique et financière adaptés, de nature à parer aux lourdeurs survenant lors des décaissements.

II- QUALITE DES SERVICES D'EDUCATION ET DE FORMATION DES ADULTES : OFFRE, PARTICIPATION ET ACQUIS

2-1. Offre d'EdFoA et cadres institutionnels

Les cadres institutionnels déterminent les offres d'EdFoA.

2.1.1. Institutions chargées de la gestion et de la coordination

Plusieurs institutions interviennent dans la gestion de l'EdFoA : la DALN, la Direction de la formation professionnelle et les directions de formation de certains ministères techniques (pêche, artisanat, élevage, famille...) qui mettent en oeuvre des programmes d'EdFoA.

Cependant, le manque de communication et de synergie dans les interventions dans l'éducation et la formation de manière générale fait que la DALN qui a comme mission principale l'EdFoA ne parvient pas à en assurer la coordination. Pour s'inscrire dans une dynamique globale d'éducation permanente pour tous, il est nécessaire de créer un cadre fédérateur pour prendre en charge la gestion et la coordination de l'EdFoA qui dépasse le cadre de l'alphabétisation.

2.1.2. Les programmes d'EdFoA (voir tableau suivant)

Liste des programmes (titre et courte description)	a) Fournisseur (veuillez sélectionner ci-dessous la réponse correspondant à votre situation)			b) Domaine d'apprentissage (veuillez sélectionner ci-dessous la réponse correspondant à votre situation)			c) Groupe(s) cible(s)	e) Coût du programme	e) sources de financement. Tableau 1
	Public / État	Privé	OSC	Compétences générales	Compétences techniques	Production de savoir, innovation			
Programme Intégré d'Education des Adultes (PIEA)	X			Lecture, écriture, calcul	Thèmes fonctionnels (teinture, élevage, santé, nutrition, ..)	Mise en place de d'AGR	Femmes en priorité, hommes des zones rurales		Banque Mondiale
Le programme d'alphabétisation fonctionnelle du PAPA	X			Lecture, écriture, calcul			Femmes en priorité, hommes des milieux rural et urbain		ACDI
Le programme expérimental sur l'adaptation de la méthode Braille à l'alphabet wolof	X			Lecture, écriture, calcul					
Le Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal (PAIS).	X			Lecture, écriture, calcul			Femmes en priorité, hommes des milieux rural et urbain		ETAT DU SENEGAL
Le programme d'alphabétisation contre la pauvreté (PLCP	X			Lecture, écriture, calcul	Thèmes fonctionnels (teinture, élevage, santé, nutrition, ..)	Mise en place d'AGR	Femmes en priorité, hommes des milieux rural et urbain		BAD
Le Programme d'Alphabétisation des Elus et Notables (PADEN)	X			Lecture, écriture	Thèmes sur la décentralisation et les compétences transférées		Elus locaux		Coopération allemande

Le volet alphabétisation fonctionnelle du Projet d'Appui à l'Elevage (PAPEL)				Lecture, écriture, calcul	Thèmes fonctionnels sur l'élevage	Mise en place d'AGR	Eleveurs		BAD
Le programme EQPT 2	X			Lecture, écriture, calcul	Thèmes fonctionnels (teinture, élevage, santé, nutrition, ..)	Mise en place d'AGR	Femmes en priorité, hommes des milieux rural et urbain		Banque mondiale
Le Programme Alpha-femmes	X			Lecture, écriture, calcul	compétences en gestion financière, de santé, de droits des femmes, d'environnement et de civisme.	Mise en place d'AGR	Femmes des zones rurales		GTZ
Le Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle de Plan International			X	Lecture, écriture, calcul	Lutte contre l'exode rural et la dégradation des ressources du milieu des populations bénéficiaires.	Mise en place de d'AGR	Femmes en priorité, hommes des milieux rural et urbain		Plan international
Les écoles de la rue de ENDA ECOPOLE			X	Lecture, écriture, calcul	Thèmes fonctionnelles (teinture, élevage, santé, nutrition, ..)	Mise en place de d'AGR	Femmes en priorité, hommes des milieux rural et urbain		
Programme alf@net			X	Lecture, écriture, calcul	utilisation de l'outil informatique				ANAFA
Reflect et Alphabétisation Familiale			X	Lecture, écriture, calcul	Compétences en analyse de problèmes d'environnement communication	Mise en place de d'AGR	Femmes et adultes analphabètes		Action Aid
Le Projet d'appui à la Formation professionnelle des néo-alphabétisés (PAFPNA)	X					Formation des néo-alphabétisés dans les domaines techniques			Etat/MFP
EQJA	X			Lecture,	compétences en	Formation			Etat /

				écriture, calcul	exploitation des produits halieutiques, laitiers et fruitiers	des femmes dans les compétences en agroalimentai re			ME/UN ESCO- breda
le programme de AQUADEV			X	Lecture, écriture, calcul	Renforcement organisationnel Accroissement et diversification des revenus des ménages Meilleur accès aux services sociaux de base	appui aux actions de développeme nt des communautés			ONG internati onale AQUAD EV

2.1.3. Les passerelles entre les approches formelles et non formelles

Les orientations politiques du secteur de l'Éducation ont bien défini un système de passerelle entre les modèles alternatifs (ECB, formation coin de rue) et l'enseignement moyen général. Ces structures d'éducation non formelle prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui l'ont quittée tôt. Ils peuvent participer au concours national d'entrée en 6^{ème} et intégrer l'enseignement moyen en cas de réussite. Cependant, les conditions de formation (formateurs, environnement éducatif, matériel didactique) ne sont pas toujours adéquates pour faciliter la passerelle. Les ECB fonctionnent jusque là à partir de programmes financés sur la base de la coopération bilatérale avec un dispositif et des intrants pédagogiques différents de ceux de l'éducation formelle. Cela réduit les chances d'accès des apprenants aux structures formelles d'éducation.

2.1.4. La certification de l'EdFoA

Au Sénégal, l'EdFoA non formelle ne dispose pas de système de certification. Cela constitue un maillon faible qui ne favorise pas la professionnalisation et la valorisation des néo alphabètes. Avec la réforme des programmes, le secteur de l'éducation dans sa globalité s'engage dans l'élaboration d'outils d'évaluation adaptés. Leur application et les mesures conséquentes pour une certification des acquis relèvent de la responsabilité des décideurs.

2.2 Participation à l'EdFoA

2.2.1. Données statistiques

TAUX DE PARTICIPATION GLOBALE

Dans le cadre du PDEF, Il est prévu pour la 2^{ème} phase 2005 – 2007 l'alphabétisation de 183.000 personnes par an. Ainsi, sur les 549.000 alphabétisés prévus pour la phase, 365.422 l'ont été, soit un déficit absolu de l'ordre 183.578, ce que représente près d'une année de déficit. Cette situation est essentiellement liée à l'insuffisance des ressources financières.

TAUX DE PARTICIPATION PAR PROGRAMME

Population alphabétisée par les différents programmes d'alphabétisation de 93 - 2007

Programme	Homme	Femme	Total	% Femme
Projet 1000cl/PAIS	118455	358129	476584	75
PAPF (Financé par la Banque mondiale)	37440	355695	393135	90
PAPA (Financé par l'ACDI)	64776	397621	462397	86
PADEN (Financé par la GTZ)	10891	2844	13735	21
ALPHA FEMME (Financé par la GTZ)	1286	11007	12293	90
AUTRES PROGRAMMES (ONG, Associations, GIE, autres ministères, ...)	220666	552273	772939	71
Ensemble	453514	1677569	2131083	79

Une bonne participation des femmes (79 %),

2.2.2 Enquêtes ou études concernant la non participation et les groupes difficiles à atteindre (*principaux résultats, causes de l'exclusion et le soutien apporté*).

Etude sur les exclus : Etude sur les déperditions réalisée par ANAFA

Cette étude, menée dans les régions de Kaolack, Louga, Thiès et Dakar, a révélé un taux d'absentéisme de 9,42% et un taux d'abandon assez élevé de 21,63%, soit 127 abandons sur un nombre d'inscrits au départ de 587 apprenants. Les causes principales des absences et abandons constatés au cours de l'étude sont dues au voyage pour 25,78 %, aux maladies 24,71 %, au travail 21,6 %, aux problèmes domestiques 15,93 %, et 12 % pour des causes autres. Par ailleurs d'autres causes secondaires liées aux mauvais comportements de certains encadreurs (manque de sérieux, nervosité et incompétence), les disparités d'âge, la mixité, le taux élevé des intérêts appliqués dans le cadre de la micro-finance.

2.2.3 Etudes sur la motivation des apprenants

- Etude sur la participation des femmes au programme d'alphabétisation dans les zones urbaines

Elle s'inscrit dans le cadre de la recherche de solutions aux divers obstacles qui limitent la qualité des programmes d'alphabétisation implantés en zone urbaine et a favorisé:

- La systématisation de l'étude du milieu sanctionnée par la certification de l'IDEN;
- La création pour les bénéficiaires de classes d'alphabétisation adaptées à leurs réalités spécifiques (CAL);
- La centration des enseignements-apprentissages sur les activités et le vécu quotidien des adultes, à leur propre demande;
- La mise en œuvre, conformément à la requête des bénéficiaires des centres des zones urbaines, d'un programme continu et flexible de formation

2.2.4. Mesures prises pour mobiliser les apprenants et accroître la participation

Pour atteindre les objectifs d'éradication de l'analphabétisme retenus en 2015, le Sénégal a procédé à une révision de ses programmes d'alphabétisation en ciblant des compétences qui répondent aux besoins des populations et en appliquant des approches innovantes. La mise en place de microprojets productifs et d'AGR, l'introduction de thèmes fonctionnels, les formations pratiques, les approches participatives et la mise en réseau ont largement contribué à accentuer la participation des populations aux programmes

2.2.5. Groupes cibles pour la fourniture d'EdFoA

Du fait qu'au Sénégal, l'analphabétisme touche plus les femmes que les hommes des zones rurales, les programmes développés ont accordé une priorité aux femmes. Pour répondre aux exigences de la décentralisation et du développement local, des programmes spécifiques ont

aussi été développés pour les élus locaux et certains corps de métiers (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans...)

2.2.6. Critères de participation actuelle aux programmes

La participation des populations aux programmes d'EdFoA obéit aux critères suivants :

- 1- Etre membre d'une organisation,
- 2- Exprimer le besoin d'être formé

III. SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES ET APPRECIATION DES RESULTATS

L'évaluation des acquis de l'apprentissage est cruciale dans toute entreprise éducative. La mesure des résultats en éducation des adultes est toutefois une opération complexe, dans la mesure où ils renvoient à une multitude d'aspects, tels que le développement personnel, les facteurs socioéconomiques et culturels, et portent à la fois sur les compétences et sur les attitudes. C'est pourquoi cette section devra aborder le suivi et l'évaluation d'un point de vue global, tant au niveau du programme qu'au niveau individuel.

Il existe deux niveaux d'évaluation : l'évaluation interne faite par le formateur et les services déconcentrés chargés du suivi rapproché et l'évaluation externe assurée par la DALN.

Les programmes déroulés ne définissaient pas les critères d'évaluation au préalable. Avec le nouveau curriculum de l'éducation de base qui opère des ruptures dans les programmes, le profil de l'alphabétisé est défini et des critères et indicateurs de mesure de la compétence établis. Le secteur aborde une nouvelle étape d'élaboration d'outils d'évaluation qui obéissent à La réforme.

IV- STATUT ET FORMATION DES PERSONNELS (FACILITATEUR - VOLONTAIRE) : (niveaux de formation et de qualification, moyens actuellement disponibles en matière de formation continue ou en cours d'emploi)

La livraison des programmes d'éducation des adultes est confiée à des opérateurs de la société civile. Ils sont choisis à l'issue d'une sélection qui fait appel à des expériences en matière d'éducation de base non formelle, à la capacité à mettre en place un programme pour trouver des réponses aux problèmes qui se posent à une communauté et enfin à l'offre de personnel qualifié capable d'opérationnaliser ce programme. Ce personnel, outre ceux qui assurent la supervision et la gestion, comprend également ceux qui sont chargés des enseignements - apprentissages.

4.1. Niveaux de formation et de qualification

4.1.1. Les facilitateurs ou animateurs

Les facilitateurs ou animateurs sont ceux qui assurent les cours dans les classes d'alphabétisation.

Ils sont recrutés par l'opérateur, soit parmi les anciens moniteurs d'alphabétisation, soit parmi les néo alphabètes ayant le niveau du CEPE et ayant fourni la preuve de leur compétence.

Dans d'autres programmes comme ceux financés par la Banque mondiale, il leur est exigé quelquefois, un niveau académique en français ou un niveau culturel équivalent à celui du BFEM.

4.1.2. Les volontaires des ECB

Ils sont spécifiquement destinés aux écoles alternatives de formation des jeunes. Mais ils peuvent être utilisés à certains endroits pour la formation des adultes. Le niveau académique minimum exigé est le BFEM

4.2. La proportion d'enseignants

Pour les apprentissages instrumentaux, le ratio est d'un facilitateur/volontaire pour trente apprenants. Pour les apprentissages techniques, le centre fait appel à des formateurs qui ont les compétences requises.

4.3. Conditions de travail et de rémunération des personnels d'EdFoA

La rémunération des enseignants variait entre 30000F et 50000F par mois pour la durée du programme.

Pour ce qui est de la formation, le sous secteur ne disposant pas officiellement de structure de formation, les opérateurs ont toujours mis en place un plan de formation continuée de leur personnel qui accompagne l'exécution des programmes.

Pour apporter plus de qualité aux apprentissages, le sous secteur a apporté en rapport avec l'UNESCU-BREDA, une innovation en mettant en place des équipes techniques régionales pluridisciplinaires chargées de la mise en œuvre des formations. Le rôle de l'opérateur consistera à poursuivre le processus de capacitation par l'organisation de journées pédagogiques.

Pour assurer à ce personnel une formation de qualité, un référentiel de compétences et de formation ainsi que des modules sont élaborés pour l'ensemble des acteurs sur la base de leurs besoins de formation.

Ces outils construits dans le cadre du programme extrabudgétaire de renforcement de capacités des personnels en alpha initié par l'UNESCO et s'inscrivant dans l'initiative LIFE, sont en train d'être mis en œuvre par des sessions de formation au niveau national et dans les régions.

Le dispositif de formation mis aujourd'hui en place devrait aboutir à une professionnalisation des acteurs puisque étant bâti sur une démarche d'ingénierie de formation qui part des besoins des formés et qui adopte l'approche par les compétences. Cependant les mesures nécessaires ne sont pas encore prises pour permettre une valorisation et une rémunération conséquente des ressources humaines. La formation n'aboutit pas sur une certification et le salaire est fixé en fonction du programme et du coût auditeur.

V- RECHERCHE, INNOVATIONS ET BONNES PRATIQUES

Plusieurs études sont réalisées sur l'éducation des adultes.

5.1. Etat de la recherche

5.1.1. Etude sur l'évaluation des besoins

Initiée par l'UNESCO dans le cadre de LIFE, elle a permis d'identifier tous les besoins des populations d'ordre social, économique et de formation ; cette étude a servi de base à l'élaboration du référentiel de compétences des personnels en alphabétisation.

5.1.2. Capitalisation des expériences

a- Expérience de l'USE/PIP en matière d'alphabétisation

En termes de recommandations, il importe de retenir la nécessité de :

- Améliorer la recherche-action par une production interne par les acteurs (journaux, livres, romans, monographies publiées en langues nationales, études, précis d'histoire, de grammaire, de géographie, etc.) ;
- Améliorer et adapter la pédagogie modulaire, en s'adaptant le plus possible aux activités des apprenants et coller aux thématiques du terrain ;
- Continuer d'offrir des opportunités de passerelles entre éducation non formelle et éducation formelle, à tous les niveaux possibles, en gardant toujours en tête le souci de professionnalisation là où c'est possible. Dans cette veine, concevoir des modules d'apprentissage du français langue vivante pour les néo-alphabètes qui le souhaiteraient (3^e année et suite) ;
- Rapprocher les documents de lecture des lecteurs : bibliothèques villageoises ou communautaires équipées, centre d'animation et de lecture (cal) ;
- En rapport avec la nouvelle approche de la vie associative, combiner l'approche village classique avec une nouvelle approche département.
- veiller enfin à assurer la visibilité de l'ensemble de l'action de l'use, et l'expérience d'alphabétisation notamment une bonne politique de communication, du moins de *marketing par* la mise en place d'un *site web*.

b- Les initiatives de Enda

- Des études et recherches sont périodiquement conduites par Enda sous forme de capitalisation, afin de mieux apprécier les impacts mais aussi sous forme d'enquêtes exploratoires. La liste suivante présente une série de rapports sur les expériences d'éducation et de formation :

- Rapport sur les outils pédagogiques, UNESCO/Enda Ecopole, février 2001, Dakar (nombre de pages :)
- Rapport sur la relance de l'encadrement pédagogique de l'association des formations de coin de rue, Enda Ecopole, février, mars et avril 2001, Dakar (nombre de pages :)
- Rapport sur l'expérimentation des outils pédagogiques, UNESCO/Enda Ecopole, Dakar 2001 (nombre de pages :)
- Rapport sur l'état des lieux des formations de coin de rue, PEES/Enda écopole, janvier 2003, Dakar (nombre de pages :)

c-Etudes sur la prise en charge de la dimension genre dans les programmes d'alphabétisation et de lutte contre la pauvreté

En rapport avec l'ADEA, l'UIL a initié une action de capacitation en recherches des pays à faible taux d'alphabétisation.

Elle avait pour ambition d'engager toutes les parties prenantes de l'éducation dans une réflexion sur les bonnes politiques et pratiques, ainsi que sur la capitalisation des enseignements afin de mobiliser davantage l'attention et de mieux orienter les efforts des pays africains vers la transformation qualitative des systèmes éducatifs.

A la suite d'un atelier de capacitation des pays en perspective genre et en démarche de recherches, une étude a été conduite par chaque pays sur des thèmes portant sur l'amélioration des programmes intégrant la dimension genre et sur l'impact des programmes pour une prise en compte de la dimension genre dans les conditions de vie des populations.

Le Sénégal a dans ce sens enregistré des résultats significatifs en matière d'accès des femmes aux programmes d'alphabétisation. Cependant l'impact de l'alphabétisation sur la lutte contre la pauvreté reste encore très faible. La plupart des programmes mis en œuvre ne développent pas de stratégies qui permettent une autonomisation des apprenant(es) alors qu'il ne suffit pas dans ce monde complexe et en perpétuelle évolution de savoir simplement lire, écrire et compter. Les exigences du développement dépassent ces compétences instrumentales et nécessitent plus d'aptitudes qu'auparavant. Avec le non participation des hommes aux programmes d'alphabétisation et l'abandon des femmes en cours de formation, on ne peut espérer des chances véritables de les voir participer pleinement à la vie de leur société et améliorer leur existence. Cela constitue un frein non négligeable à l'éradication de l'analphabétisme mais aussi un grand obstacle dans la prise en compte du genre dans les actions de lutte contre la pauvreté.

En termes de santé individuelle ou collective, d'accès ou de maintien à l'école, l'analyse des données recueillies dans les domaines sociaux a révélé que nos programmes n'ont pas eu d'impact significatif.

Le manque de sensibilité au genre des principaux décideurs et acteurs n'œuvre pas pour une prise en compte de cette dimension dans les contenus, les pratiques et les dispositions matérielles des programmes.

Face à une telle situation, la politique d'éducation du Sénégal entend s'engager dans une nouvelle dynamique qui privilégie l'approche programme à la place de l'approche projet jusque-là préconisée avec un accent particulier sur la dimension genre et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

d- Etude sur le faire-faire : " la décentralisation de la gestion de l'éducation et la diversification des offres "

Elle a été conduite par la Direction de l'Alphabétisation pour rendre plus visible la contribution de la stratégie du faire-faire à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base non-formelle (alphabétisation et écoles communautaires) en Afrique subsaharienne. Il s'agissait de :

- Présenter les mécanismes et procédures essentiels de la stratégie du faire - faire
- Identifier les leçons apprises de l'expérience du faire - faire.
- Déterminer les fondamentaux de la qualité dans la stratégie du faire-faire.

e- Etudes réalisées sur les langues nationales

Le Sénégal accorde une place prépondérante à la recherche de codes graphiques aux langues locales qui sont considérées comme moteur de développement de l'EdFoA. Toute langue codifiée devient langue nationale et permet aux locuteurs de bénéficier de programme d'alphabétisation. C'est ainsi que sur 25 langues recensées, 18 ont été codifiées.

Pour contribuer à leur développement, la Direction de l'Alphabétisation a procédé à des études complémentaires sur les langues nationales et sur la terminologie. Il a par ailleurs élaboré un document de politique éditoriale qui permettrait de promouvoir la production.

L' « étude sur l'influence des dynamiques communautaires dans la réussite des programmes en alphabétisation et en modèles alternatifs » a débouché sur d'importantes recommandations, à savoir:

- Instaurer autour des centres une dynamique communautaire entre les bénéficiaires et les prestataires de service et les familles en instituant un système d'adoption ou de parrainage entre les apprenants des CAF et des ECB eux mêmes pour un soutien pédagogique, un suivi psycho-moteur des enfants jusqu'à l'inscription dans une école.

Elle permet aussi de renforcer les relations d'échanges, de solidarité entre micro-projets de M.E.E et GPF (Groupement de Promotion Féminine),

- Rendre effectives la décentralisation et la déconcentration de la gestion des programmes aux collectivités locales et aux services déconcentrés,
 - Articuler les micro-projets des ECB aux axes de développement les plus producteurs du terroir et en faire des espaces d'enseignements apprentissages,
 - Réviser le cahier de charges des opérateurs pour faire d'eux des promoteurs d'éducation.
- Les conclusions et recommandations de l'étude ont, à ce jour, induit d'importants changements dans le sous secteur :
- Une perception plus nette des ECB par les populations bénéficiaires et une plus grande visibilité quant à l'avenir de leurs enfants qui reste à mettre en oeuvre
 - La capacitation des comités de gestion des CAF et des ECB dans les domaines de la mobilisation sociale, de la gestion de projet et d'appui aux enseignements apprentissages en qualité de personne-ressource ;
 - Un processus d'implantation de programme qui implique davantage les populations bénéficiaires et qui favorise une plus grande prise en compte de leurs besoins spécifiques.

f- Etude sur les coûts et résultats des programmes d'Alphabétisation

Le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de ses partenaires au développement a mis en œuvre de grands projets d'alphabétisation fonctionnelle et encouragé d'autres projets d'alphabétisation conduits par des opérateurs privés sur fonds propres, en vue de réduire, d'au moins 5% par an, le taux d'analphabétisme et d'accroître la qualité et la pertinence des apprentissages.

Deux études ont été commanditées en Juillet 1999 dont l'une sur les résultats des apprenants et l'autre sur les coûts unitaires.

Elles visaient essentiellement à :

- Analyser la structure des coûts des différents programmes d'alphabétisation en cours au Sénégal
- Indiquer la voie la meilleure pour une utilisation rationnelle des ressources mobilisées, une réalisation des objectifs quantitatifs et une réelle amélioration de la qualité des programmes et des performances des bénéficiaires.

En définitive, l'étude a proposé un type de programme dit « Programme Intégré d'Education des Adultes (PIEA) » qui intègre pour un coût mieux disant (**37000F**) la

phase d'alphabétisation et la phase de post-alphabétisation traditionnellement financées par le PAPF pour un montant global de **58000F**.

Elle a aussi permis d'introduire des innovations significatives au niveau des démarches méthodologiques sur le terrain à travers :

- L'adoption d'une approche intersectorielle qui consiste à connecter les groupes bénéficiaires aux structures locales qui répondent de différents secteurs de développement ;
- L'articulation des programmes d'alphabétisation aux plans locaux de développement et aux préoccupations spécifiques nationales (la lutte contre le SIDA et le Paludisme ; la lutte contre les violences perpétrées contre les femmes; la préservation de l'environnement...).

g- Etude sur la décentralisation et la gestion des programmes

Elle a essentiellement eu pour objet de formuler des propositions concrètes de réaménagements juridiques et institutionnels susceptibles d'améliorer le cadre de gestion des programmes d'alphabétisation. Elle a abouti aux recommandations suivantes :

- Eriger le PAIS en programme intégré d'éducation des adultes (PIEA) ;
- Financer conjointement le programme avec une contrepartie du Gouvernement sénégalais (les **6000F**/auditeur par an naguère financés par le PAIS) et une contribution de la Banque Mondiale, dans le cadre du PDEF (**31000F** /auditeur par an), soit globalement **37000F**/ auditeur par an...

Ces mesures ont connu un début d'application avec la décentralisation de la sélection des requêtes.

h. Etude sur les expériences pilotes de post – alphabétisation

La contribution de cette étude au processus d'amélioration de la qualité des programmes d'alphabétisation apparaît nettement à travers :

L'option des décideurs politiques d'intégrer harmonieusement la phase d'alphabétisation et celle de post-alphabétisation par la mise en oeuvre d'un programme intégré d'éducation des adultes (PIEA)

La conception et la mise oeuvre de dispositifs de pérennisation pour accompagner les sous-projets d'alphabétisation dans tout leur processus.

i- Les études réalisées par les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC)

- **Etude réalisée par la CNOAS : La CNOAS co-acteur de politiques publiques en Education de base**

Le souci est exprimé par la CNOAS de s'autonomiser par rapport à la tutelle de l'Etat. Pour ce faire, il lui faut diversifier ses partenaires en engageant avec eux des négociations pour justement « faire, vouloir et concevoir » ensemble.

La notion de co-auteur suppose donc pour la CNOAS:

- Une co-conception des politiques éducatives
- Une co-négociation des fonds
- Une co-gestion des fonds et des programmes
- Une co-évaluation
- Une co-définition des règles du jeu

▪ **Etudes réalisées par ANAFA**

- **Education des adultes : démocratie, paix et citoyenneté critique.**

L'objectif visé dans ce travail est la vulgarisation au sein des néo-alphabètes, des contenus des textes internationaux, en vue d'élargir la défense et la promotion des idéaux de justice, de paix et de droits humains et d'encourager la participation massive des femmes et des jeunes aux élections. C'est dans ce cadre que l'ANAFA a confectionné le Manuel d'éducation à la citoyenneté Africaine.

- **Réflexion sur les droits des minorités**

Un atelier s'est tenu à Dakar pour le suivi de Confintea V, le 5 Février 1999 en présence de la Représentante du Minority Right Group (MRG) de Londres et des délégués venant du Mali et de la Mauritanie. La problématique des droits des minorités en Afrique a fait l'objet d'une attention particulière en rapport avec les conflits armés et l'état de la question nationale et de l'Etat unitaire. L'atelier avait retenu les conclusions suivantes :

- La nécessité d'étendre et d'approfondir la réflexion africaine sur le concept de minorité au sein de la société civile, des décideurs, des bailleurs de fonds et des forces politiques.
- la notion de minorité doit être plutôt perçue au sens positif et noble, en terme de groupe faible dont l'identité est menacée qui veut se prendre en charge et qui a besoin d'être appuyé, protégé et intégré dans un espace riche de son unité et de sa diversité pleinement reconnue et vécue.
- Dans les différents pays ouest africains, il est apparu qu'il reste beaucoup à faire dans le sens de la prise en charge effective des droits et besoins des minorités, que ce soit au plan politique, social, culturel, économique ou environnemental.

- Dès lors, la prise en charge des droits des minorités doit s'inscrire dans une approche globale et intégrée en prenant en compte les facteurs socio-économiques, culturels, écologiques, politiques, juridiques ainsi que le contexte de mondialisation.
- **Les politiques de formation professionnelle (Etude réalisée sur commande de la Banque Mondiale)**

Il en est sorti, entre autres recommandations, que les politiques de formation professionnelle doivent être en mesure de :

- Déterminer de manière précise les besoins locaux permettant d'assurer un environnement propice à la formation à la vie productive pour un développement durable
- Déterminer une stratégie de décentralisation et de capacitation qui puisse permettre de répondre de manière efficace aux besoins en matière de production,
- Assurer un enseignement qui combine la formation à l'épargne, au crédit et à l'alphabétisation dont les contenus sont liés aux activités productives avec des approches qui soient à la fois participative et interactive.

▪ **Etude initiée par l'UNESCO sur l'impact des programmes d'alphabétisation fonctionnelle sur les femmes handicapées.**

L'étude a montré que les femmes handicapées sont faiblement prises en compte dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et qu'il est urgent d'y remédier en prenant en compte leurs besoins et spécificités lors de l'élaboration des stratégies, politiques et programmes d'alphabétisation.

VI- INNOVATIONS ET EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

6.1 Expérience de l'USE avec le programme PIB : Le processus universitaire des acteurs en développement du PIP

L'expérience de passerelle entre l'ENF et l'école formelle menée par l'USE/PIP et le Collège Coopératif de Paris à travers la capacitation universitaire des agents du PIP a vu le jour au Sénégal en 1990. La raison d'être et l'objectif de cette expérience étaient essentiellement de *capitaliser et de valoriser* les capacités avérées des acteurs du PIP en tant qu'agent de développement, remarqués à partir de la pratique de l'alphabétisation (maîtrise de l'écrit), l'ancrage dans le milieu et l'expérience en tant que formateurs, animateurs et agent actif de développement dans leur milieu d'intervention. Cette expérience a mené les acteurs depuis l'acquisition des unités de valeurs (UV) universitaires telles que *l'autobiographie raisonnée, la monographie villageoise, le séjour de stage d'immersion à Paris en recherche-action, la*

didactique des adultes, etc. jusqu'au diplôme d'Acteur Chercheur en Développement (ACD), puis au processus du DHEPS qui a vu le couronnement de quelques agents de l'USE/PIP avec l'obtention dudit diplôme.

Ce résultat d'impact est à mettre au compte de la promotion et de l'autonomisation des agents du PIP, dans le cadre de la politique de la *promotion interne* aussi bien en capacités et en compétences qu'en statut social et en ouverture d'esprit.

Le programme d'alphabétisation du PIB :

Dès l'année 1985, la vision que le PIP avait de l'alphabétisation est campée : *«L'alphabétisation doit être une **capitalisation intellectuelle et culturelle d'abord, financière et économique ensuite**¹. Il s'agit de mieux connaître d'abord son environnement socioculturel et économique, d'en avoir une pleine conscience, afin d'être un acteur au début et à la fin du développement*».

La mise en œuvre d'une telle option obéit à une formation dans un cycle complet de trois ans qui permet aux populations de maîtriser des compétences en vue de leur autonomie de développement personnel à la fin du processus. C'est une alphabétisation **tout au long de la vie** à travers les tranches d'âges et le temps. Elle est **intégrée** (avec toutes les activités développées par le PIP et d'autres encore) et **autonomisante** en ce qu'elle est axée sur des résultats et des compétences finales avérées et réutilisables par l'apprenant.

Aujourd'hui, la réalité du terrain montre que bien des personnes, sinon la majeure partie de ceux qui ont été alphabétisés par le PIP, ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce à leur parcours de formation dans ce programme. En cela, elle peut être considérée comme un facteur décisif dans la lutte contre l'ignorance et la pauvreté.

6.2. Expérience de Enda Ecopole

Enda Ecopole qui a apporté bien d'innovations dans l'éducation a procédé à la production d'outils pédagogiques adaptés aux cibles portant sur divers thèmes liés à la gestion de l'environnement immédiat de l'apprenant

6.3. Le curriculum de l'Education non formelle

La grande réforme des programmes de l'éducation du Sénégal n'a pas laissé en rade le sous secteur de l'EdFoA. Des livrets de compétences, des guides et des cahiers d'activités ont été élaborés sur la base de l'approche par les compétences et la pédagogie de l'intégration pour les classes d'alphabétisation et les Ecoles communautaires de base.

¹ C'est nous qui soulignons.

Les compétences ciblées sont circonscrites dans trois principaux domaines : langue et communication, mathématiques, éducation sociale pour l'alphabétisation. Pour les ECB, en plus de ces compétences, il s'y ajoute l'éducation à la science et à la vie sociale. Pour la mise en œuvre de cette innovation, un plan de formation des acteurs est mis en place et un système d'évaluation basé sur le nouveau profil de l'alphabétisé est en cours de construction.

VII- ALPHABETISATION DES ADULTES

7.1. Définition de l'alphabétisation et changements opérés

Dans le cadre de référence de l'alphabétisation issu du colloque de Kolda, les définitions ont varié selon la spécificité des cibles et des programmes. De manière générale, l'alphabétisation a été définie comme un processus qui conduit à la capacité de lire, d'écrire en comprenant ce dont il est question ainsi que d'effectuer des calculs arithmétiques simples.

Avec les premiers programmes qui consistaient en une alphabétisation de masse, l'objectif primordial était d'apprendre aux analphabètes à lire, à écrire et à calculer pour permettre d'accéder à la communication écrite. Elle s'adresse à un plus grand nombre d'individus.

Plus tard, l'alphabétisation fonctionnelle est adoptée pour donner plus de sens aux programmes. Elle permet de considérer l'analphabète comme un individu en situation de groupe, en fonction d'un milieu donné et dans une perspective développement. De nos jours, avec les défis à relever, la contribution de l'Alphabétisation et de la PLN à l'éducation pour tous et continue suppose que l'Alphabétisation soit réellement fonctionnelle et intégrée, dans une perspective d'adaptation des cibles c'est à dire d'insertion sociale et de participation effective et consciente à toutes les initiatives de transformation du milieu.

C'est dans cette dynamique que le sous secteur de l'éducation non formelle a opté pour une nouvelle conception de l'alphabétisation qui lui confère une acception large et dynamique : une alphabétisation pour tous et une éducation permanente des adultes intégrées dans une vision globale du développement, surtout local, qui demande en plus des partenariats, des approches diversifiées et multisectorielles pour répondre aux besoins et aspirations des bénéficiaires à la base.

L'Alphabétisation dans ce cas doit s'adapter à toutes les situations et à toutes les demandes de formation exprimées, en tenant compte des urgences, mais aussi des mutations rapides de la société sénégalaise inscrite dans le processus de la mondialisation. Ainsi par l'alphabétisation, on apprend donc à savoir, mais aussi à agir et à devenir, pour être utile à soi-même et à son milieu, pour plus de productivité et de citoyenneté active.

Il s'agira d'une intégration au système d'éducation en vigueur, en développant une synergie de complémentarité avec le formel général, la formation professionnelle et la post-alphabétisation, le tout dans un environnement lettré pertinent en langues nationales.

7.2 Nouvelles politiques adoptées et mises en œuvre

7.2.1. Le Cadre d'orientation stratégique de l'Alphabétisation

Des acquis importants ont été obtenus depuis la structuration du sous secteur mais aujourd'hui, suite aux premiers résultats de l'étude d'impact et des conclusions de l'étude sur l'évaluation des besoins, force est de reconnaître que les programmes livrés jusque là n'ont pas répondu efficacement et adéquatement aux attentes fondamentales des populations bénéficiaires. C'est donc dans le souci d'offrir des programmes d'éducation efficaces en phase avec les exigences d'une alphabétisation de développement que le CMDCALNF a convoqué les Assises de SALY en vue de définir de nouvelles approches, un nouveau dispositif et de nouvelles stratégies d'intervention. Ces ruptures fondamentales et nécessaires s'inscrivent dans la dynamique d'une alphabétisation tout au long de la vie, concrète et efficace, et qui à terme, doit assurer l'autonomisation des populations.

Car le programme d'alphabétisation doit être une réponse concrète, la satisfaction d'un besoin conscient ou exprimé, d'une demande plurielle et diversifiée et cela, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

7.2.2. L'Académie des langues

Le souci de promouvoir nos langues nationales a été exprimé depuis plusieurs décennies par les élites et les autorités gouvernementales de notre pays. C'est dans cette optique que la nouvelle Constitution de janvier 2001 offre la possibilité à toute langue en usage dans le pays de devenir une langue nationale à partir de sa codification.

Dans la perspective de donner un nouveau souffle à la promotion des langues nationales, par le développement de la recherche et la normalisation du bon usage, le Président de la République a exprimé, à maintes reprises et depuis son accession à la magistrature suprême, sa volonté de mettre en place une **Académie des Langues Nationales** au Sénégal.

Cette institution créée en 2007 a pour missions :

- D'exercer, auprès de l'Etat sénégalais, un rôle d'expert et de conseiller dans la détermination et la mise en œuvre de la politique linguistique nationale ;
- De travailler à faire des langues nationales un patrimoine commun à tous les Sénégalais, en vue de préserver l'unité nationale dans la diversité linguistique ;
- De faire des langues nationales des instruments modernes d'expression de la culture, de la science et de la technique ;

- De définir le bon usage des langues nationales en tenant compte de leur évolution ;
- D'organiser des commissions de validation des productions scientifiques dans les langues nationales ;
- De vulgariser les activités de promotion des langues nationales ;
- D'appuyer le développement des langues nationales dans le système éducatif ainsi que leur utilisation dans la vie publique et privée comme langues de travail ;
- De favoriser la concertation entre les différents acteurs du secteur de l'éducation, de la formation, de la recherche et entre structures travaillant sur les langues aux plans sous-régional, régional et international, en vue d'une meilleure maîtrise des langues nationales et transnationales ;
- De contribuer à la modernisation des outils linguistiques en saisissant toutes les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication ;
- De décerner des prix et distinctions pour encourager la production et la recherche afin de favoriser le développement d'un environnement lettré en langues nationales.

7.3 Exemples de pratiques efficaces et de programmes d'alphabétisation innovants

7.3.1. Le programme « Reflect et Alphabétisation Familiale » initié par Alphadev

Avec le taux élevé de déperditions scolaires et la pauvreté qui touche de plus en plus les populations des zones rurales et semi rurales, les enfants ont tendance de plus en plus à s'adonner au vagabondage. Conscient des méfaits de tels comportements, Alphadev veut par les mécanismes existants (technologie moderne, l'éducation formelle et non formelle) apporter une contribution particulière au développement du secteur éducatif tout en s'intéressant de manière beaucoup plus large à la famille, cellule de base de la société pour asseoir son approche. Le programme qui dure quatre ans a pour cible les femmes adultes analphabètes et les enfants non scolarisés. Il s'appuie sur l'approche participative de l'alphabétisation pour adultes : la méthode Reflect. C'est un processus structuré d'apprentissage participatif qui permet aux gens de procéder plus facilement à une analyse critique de leur environnement en faisant de l'autonomisation le point central d'un développement durable et équitable

Le but de l'approche est de créer un espace où les gens se sentent à l'aise pour se réunir et discuter des questions importantes de leur vie, d'améliorer la participation significative des populations dans les décisions affectant leur vie à travers le renforcement de leur capacité à communiquer.

7.3.2. Le programme d'alphabétisation des structures villageoises de base de l'ONG AQUADEV

L'ONG AQUADEV s'est engagée dans la lutte contre l'insécurité alimentaire au niveau de la région de Louga en mettant en œuvre les projets Sénégal III (1998-2002) et Sénégal VII (2002-2008) qui comportent plusieurs volets dont l'alphabétisation et la formation.

Ce volet vise spécifiquement :

- Le renforcement organisationnel des structures villageoises de base ;
- L'accroissement et la diversification des revenus des ménages ;
- L'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base : eau, santé et éducation ;
- L'amélioration durable de la situation des femmes et des jeunes ;
- L'appui aux actions de développement des collectivités locales
- Le renforcement durable de l'économie locale.

Une réorientation de la stratégie a été opérée en cours d'exécution du programme privilégiant une réelle participation et une responsabilisation effective des acteurs bénéficiaires.

7.3.3. Le Projet d'appui à la Formation professionnelle des néo-alphabétisés (PAFPNA)

Couvrant les régions de Saint-Louis et Matam, ce projet a pour objectifs de:

- Contribuer à l'amélioration de la formation professionnelle non structurée ;
- Développer l'apprentissage des métiers promoteurs d'emplois adaptés aux néophytes alphabétisés laissés en marge par les offres de formation professionnelle structurée ;
- Les principales actions sont :
- La création de six filières professionnelles de faible complexité technologique ;
- La formation d'encadreurs ;
- La formation de 500 nouveaux apprenants ;
- L'outillage de 84 maîtres artisans ;
- Le développement d'outils de formation ;
- L'appui à l'insertion des sortants ;
- La mise en place d'un fonds d'appui à la formation des filles.

7.3.4. Le volet « Education qualifiante des femmes et des filles en agroalimentaires» du programme EQJA

Dans le cadre de l'initiative LIFE, le Sénégal en rapport avec l'UNESCO BREDIA est en train de mettre en œuvre un programme de « Renforcement des capacités des personnels d'alphabétisation et d'éducation non formelle qualifiante du Sénégal ».

Ce projet vient d'être élu parmi les projets LIFE qui seront financés sur Fonds extra-budgétaires dans le cadre de « Capacity building for EFA 2006-2007 » ce programme comporte trois volets : le volet formation et curriculum, le volet SIM-ENF et le volet Education qualifiante des femmes en agro alimentaire.

Ce dernier volet a pour objectifs de :

- Elaborer un curriculum de l'Education non formelle intégrant l'eqja à travers la construction d'outils et de programmes de formation adaptés aux réalités locales.
- Expérimenter un nouveau dispositif de formation professionnelle continue avec 160 femmes et 60 filles réparties dans 3 filières (fruits, produits halieutiques, produits laitiers) et 4 régions (Thiès, Ziguinchor, Tamba, Dakar et saint Louis)
- Favoriser une concertation avec les structures de formation, les organisations professionnelles, les collectivités locales ainsi que les services publics
-

7.3.5. Le programme dénommé alf@net (alphabétisation et formation aux nouvelles technologies) de ANAFA

Il porte sur l'introduction des TIC dans l'éducation des adultes avec des matériaux CD et livres en langues africaines pour intégrer les exigences du troisième millénaire. Il s'agit de former des néoalphabètes à l'utilisation de l'outil informatique.

Les objectifs à court et long terme consistent à doter les bénéficiaires de compétences pour :

- Exercer leur esprit critique face aux médias et aux sources d'information ;
- Maîtriser les notions techniques inhérentes à la camera ;
- Maîtriser l'écriture télévisuelle comme support à l'image ;
- Développer une vision documentaire.

A la fin du programme, les bénéficiaires seront en mesure de produire un document audio-visuel visant à informer et à former les populations.

7.4 Le genre dans les programmes d'alphabétisation

Dans les programmes d'alphabétisation, la priorité à l'accès est accordée aux femmes. Cette discrimination positive s'explique par le fait que l'analphabétisme touche plus les femmes que

les hommes. Cependant le taux affecté aux hommes est loin d'être atteint. Face à cette non participation des hommes aux programmes, la situation risque d'être inversée.

Sur le plan de la qualité, seuls quelques rares programmes développent des contenus qui intègrent l'égalité des sexes.

7.5 L'environnement lettré dans les programmes d'alphabétisation

Les politiques mettent l'accent sur la nécessité de créer un environnement lettré pour le maintien et le réinvestissement des acquis, mais les dispositions de mise en œuvre ne sont toujours pas prises.

Des réflexions menées dans ce sens permettent de constater que des progrès peuvent être accomplis dans les domaines suivants :

- Formation des personnels des médias et des transcrip-teurs d'écr-teaux en Langues nationales ;
- Transcription des indications dans les établissements publics et privés (hôpitaux, marchés, écoles, centres...) dans les circonscriptions ;
- Transcription des pièces d'état civil en Langues nationales ;
- Mise en place d'un serveur terminologique en Langues nationales.

VIII- ATTENTES A L'EGARD DE CONFINTEA VI ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'EDFOA

8.1 Les résultats attendus de CONFINTEA VI

Les principales attentes du Sénégal à l'égard de CONFINTEA VI sont :

- Des mesures pour une vulgarisation et une démultiplication large des conclusions des différentes CONFINTEA
- Une mise en place de dispositions souples mais efficaces pour leur application par les Etats ;
- Le développement de l'environnement lettré à travers des engagements fermes en faveur de la mise en place de bonnes politiques éditoriales capables de produire des outils didactiques et qui peuvent promouvoir le développement durable des populations ;
- La Création de cadres et mécanismes consensuels de partage, d'échange, de suivi et d'évaluation pour une communication plus fluide : dialogue politique et social ;
- La prise de mesures incitatives pour le développement et le perfectionnement de cadres de collecte, de recueil d'expériences et de statistiques pour une maîtrise précise et globale du non formel ;
- Des décisions fortes pour la création de passerelles permettant aux adultes détenteurs de diplômes et de compétence avérées de bénéficier d'orientation dans les enseignements supérieurs. ;
- Des recommandations fortes pour l'augmentation considérable de la contribution des Etats au financement de l'éducation des adultes ;
- Des consignes claires pour des arbitrages concertés et équitables allant dans le sens du partage des fonds de l'éducation ;
- Que CONFINTEA VI facilite et favorise la contribution des partenaires au développement et des tiers tel que recommandé par le forum mondial ;
- L'appropriation des recommandations des Conférences régionales sur l'alphabétisation tenues en 2007 dans les grandes régions du monde ;
- Que des mesures soient prises pour valoriser et harmoniser les indemnités des personnels du non formel ;
- Que des décisions soient prises pour la création pour l'éducation non formelle de corps structurés et de structures de formation des personnels au niveau national comme régional ;

- La mise en place de mécanismes souples de suivi plus régulier de l'application des engagements pris par les Etats et les partenaires aux différentes CONFINTEA ;
- La mise en place de mécanismes de levée de fonds, au niveau national et international, en faveur de l'éducation des adultes sous l'égide de l'unesco en partenariat avec les Etats, la coopération bilatérale et multilatérale et le secteur privée selon une périodicité rapprochée (exemple : tous les deux ans).

8.2 Principaux défis de l'éducation des adultes

La diversification de l'offre et adaptation de l'offre d'éducation non formelle à la demande (cibles, curriculum) assurer l'inter et l'intra-sectorialité) ;

- La pérennisation des acquis la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, le développement d'un environnement lettré, la connexion aux réseaux administratifs, techniques et financiers ;
- Le recrutement, la formation et le maintien des personnels de terrain du sous secteur ;
- L'élaboration de manuels et de supports didactiques et l'édition d'ouvrages et de presse en langues nationales ;
- Le développement de l'information et de la communication ;
- La disponibilité de tous les outils du curriculum, en vue de son extension et de sa généralisation. ;
- La construction, la réhabilitation et l'équipement d'espace d'éducation pour le sous secteur du non formel (CNRE, CREPA, ECB....) ;
- La modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi/évaluation ;
- La mise en œuvre de la qualité (pilotage, sélection et formation des opérateurs et des personnels d'encadrement au niveau déconcentré et décentralisé, temps d'apprentissage, système d'évaluation, articulation formel, non formel et formation professionnelle) ;
- Le renouvellement des équipements en rapport avec l'évolution de l'outillage informatique ;
- Le maintien de l'effort de décentralisation, d'information, d'implication et d'organisation des acteurs clés dans les régions ;
- L'adoption d'une vision plus élargie de l'éducation qui favorise l'éradication de l'exclusion et qui passe par :
- La valorisation et la systématisation des initiatives et des bonnes pratiques en matière d'éducation qualifiante et le recours au développement de l'apprentissage à travers une démarche accordant une large place à des modèles alternatifs d'éducation qui

appuient le développement de filières porteuses dans un cadre articulant davantage la formation professionnelle et le non formel;

- L'extension de l'enseignement de base en fournissant aux apprenants les compétences de base qui leur permettront d'améliorer leurs niveaux de vie et de faciliter leur entrée dans le monde du travail, de les préparer à travers des formations techniques afin qu'ils contribuent au développement social et économique de leur pays et/ou poursuivent leurs études ;
- L'approfondissement de la qualité de l'éducation fondé sur une meilleure prise en charge de l'école par la communauté et la transformation des ressources en résultats ;
- Le développement de nouvelles formes de concertation et de partenariat permettant l'entrée du secteur privé et informel dans la gestion de l'éducation et le repositionnement stratégique des OSC.

8.3 Les perspectives de développement des politiques et des pratiques en éducation et en formation des adultes

- Le développement d'un environnement lettré par un maintien et un réinvestissement des acquis des néo-alphabètes ;
- L'amélioration de la gestion du système d'information pour le management de l'ENF (SIM-ENF) ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et la formation des acteurs à la base ;
- Le renforcement du dispositif de pilotage du sous secteur par la mise en œuvre des orientations et stratégies définies dans le cadre d'orientation stratégique de l'alphabétisation ;
- L'approfondissement des acquis des partenariats développés ;
- La diversification des offres d'éducation et de formations spécialisées et intégratrices pour les couches vulnérables, les personnes en situation de handicaps, les enfants en difficulté ;
- Une plus grande intégration de l'alphabétisation dans les dynamiques du développement local, en développant une intersectorialité coordonnée et efficace (réseaux des services sociaux de base, la micro finance, l'économie sociale solidaire) ;
- La promotion de la recherche en général, particulièrement sur les langues nationales (lexiques, terminologie didactique) pour une meilleure utilisation dans les enseignements / apprentissages ;
- La promotion du livre et de la lecture en langues nationales (accessibilité – qualité – distribution) pour favoriser l'émergence d'une véritable industrie locale du livre ;

- L'offre de services éducatifs plus ambitieux, plus motivants et plus engageants pour les bénéficiaires, en tenant compte des réalités du monde moderne que sont : la productivité, la compétitivité, la mobilité, « l'employabilité », la communication, les diversités culturelles et religieuses etc. ;
- L'élargissement des activités aux opportunités offertes par les tic (internet, cours en ligne, forum, site web) ;
- Pour être en phase avec les dispositions de la loi sur la décentralisation et le transfert de compétences, et assurer le développement du sous secteur à la base, il faut nécessairement :
 - Renforcer les capacités techniques des structures déconcentrées (ia-ide) ;
 - Renforcer les capacités techniques et financières des collectivités locales pour une meilleure prise en charge du sous-secteur ;
 - Elaborer une carte de l'éducation intégrant le non formel et les données linguistiques.
 - La nécessité d'une gestion rationnelle et rigoureuse exige une mesure institutionnelle qui astreint tout intervenant dans le domaine à obtenir, au préalable, l'agrément du président du conseil régional. Cela devrait se traduire par l'élaboration d'un manuel de procédure unifié et le développement d'un plan de communication national qui va porter toutes les actions de plaidoyer et de lobbying en faveur du l'EdFoA.